

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DU CANTON DE CREULLY
MAIRIE DE THAON
14610**

**COMPTE RENDU DE CONSEIL SYNDICAL
DU 29 MARS 2016**

Le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni le mardi 29 mars 2016 à 20 heures à la mairie de Thaon.
La séance est ouverte sous la Présidence de **Monsieur FONTAINE Marc**.

Etaient Présents :

Messieurs **FONTAINE Marc** (Titulaire CDC Thue et Mue), **DANIEL Jean-Pierre** (Titulaire CDC Thue et Mue), **BONNAIRE Gérard** (Titulaire CDC Thue et Mue), **LE CANN Jean-Louis** (Suppléant CDC Thue et Mue), **BAUDOIN François** (Titulaire Bayeux Intercom), **HENRIO Lionel** (Titulaire Bayeux Intercom), **GILOT Edmond** (Titulaire CDC Orival), **THOMAS Hubert** (Titulaire CDC Orival), **RICHARD Hervé** (Titulaire CDC Orival),
Mesdames **JEANNE Angélique** (Titulaire CDC Orival), **SOLT Agnès** (Titulaire CDC Thue et Mue), **MICHEL Annie** (Titulaire CDC Orival), Madame **TRUDELLE Pauline** (Titulaire Bayeux Intercom)

Absents :

Messieurs **LEBOURGEOIS André** (Titulaire CDC Thue et Mue), **LAFONT Michel** (Titulaire CDC Thue et Mue), **TOUYON François** (Titulaire CDC Thue et Mue), **VICTOR Benoît** (Titulaire CDC Thue et Mue), **LECLERC Denis** (Titulaire Bayeux Intercom), **COUZIN Alain** (Titulaire CDC Orival), **GUERIN Daniel** (Titulaire CDC Orival),
Mesdames **PARENT Cécile** (Titulaire CDC Thue et Mue), **BRUAND Aurore** (Titulaire CDC Thue et Mue), **FIANT Patricia** (Titulaire CDC Thue et Mue)

Ordre du jour :

- Présentation & Approbation du Compte Administratif 2015
- Budget Primitif 2016
- Détermination de la part incitative
- Proposition de taux OM
- Participation des adhérents
- Affaires diverses

I- COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Président prend la parole pour la présentation détaillée du compte administratif 2015, du compte de gestion 2015, de l'affectation de résultats 2015 ainsi que du budget primitif 2016.

Section de fonctionnement

* Dépenses.....	2 064 781.38 €
* Recettes.....	2 094 495.39 €
Excédent de fonctionnement.....	29 714.01 €
Excédent antérieur.....	864 817.78 € - Affectation du résultat 138 190.97 €
Report en fonctionnement.....	726 626.81 €

Excédent de fonctionnement à la clôture de l'année 2015 : 756 340.82 €

Section d'investissement

* Dépenses	69 413.40 €
* Recettes	186 501.74 €
Excédent d'investissement.....	117 088.34 €
Déficit antérieur	116 316.73 €

Excédent d'investissement à la clôture de l'année 2015 : 771.61 €

**EXCEDENT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2015
757 112.43 €**

Après avoir présenté le compte administratif 2015, Monsieur FONTAINE atteste de sa conformité avec le compte de gestion 2015.

Monsieur FONTAINE, Président, sort de la salle.

Madame JEANNE met au vote le compte administratif 2015. Il est approuvé à l'unanimité.

II – COMPTE DE GESTION 2015

Après présentation du compte de gestion conforme au compte administratif, le président soumet l'approbation au vote :

Approuvé à l'unanimité.

III – AFFECTATION DE RESULTAT

Après approbation du compte de gestion 2015, le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide :

- d'affecter les résultats de la manière suivante :
 - ⊗ Report de l'excédent de fonctionnement de 756 340.82 €, au budget primitif 2016 au compte 002.
 - ⊗ Report du déficit d'investissement de 771.61 €, au budget primitif 2016 au compte 001.

IV – BUDGET PRIMITIF 2016

Section de Fonctionnement

- Dépenses 2 911 340.82 €
- Recettes 2 911 340.82 €

Section d'Investissement

- Dépenses 170 000.00 €
- Recettes 170 000.00 €

Dépense :

La contribution au SEROC augmente de 39 276.37 € ; à cette hausse, il faut ajouter la contribution du mois d'août 2015 que le syndicat n'a jamais reçu pour un montant de 98 551.77 €

Le conseil syndical a décidé de maintenir le niveau de fiscalité égal à celui de 2015 (soit 2 005 000.00€).

Pour l'année 2016, en fonctionnement, le total des recettes s'élève à 2 082 000.00 € alors que les dépenses sont estimées à 2 180 000.00 €. La différence de 100 000.00 € sera prélevée sur la réserve.

Les dépenses d'investissement seront également financées par autofinancement.

Le Président met au vote le budget. Il est approuvé à l'unanimité.

V – PARTICIPATIONS DES ADHERENTS

Appel de participation budgétaire auprès des adhérents : 2 005 000.00 €

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité cet appel de participation.

Le comité syndical a voté, 12 voix pour et 1 voix contre, une fiscalité identique à celle de l'année 2015.

VI – PROPOSITION DES TAUX TEOM

Bases Prévisionnelles..... 12 068 340

Bases Prévisionnelles déchets verts (Cairon et Thaon) : 1 715 282

Produit attendu 2016 : 2 005 000.00 €

PRODUIT ATTENDU 2016 TEOM : 2 005 000.00 € * 55 % = **1 102 750.00 €**

COUT DV (CAIRON & THAON) = 85 000.00 €

PRODUIT ATTENDU TEOM « OM » : 1 102 750.00 € - 85 000.00 € = 1 017 750.00 €

TAUX TEOM « OM » : **1 017 750.00 € / 12 068 340 = 8.43 %** (pour 32 communes)

TAUX TEOM « DV » : 85 000.00 € / 1 715 282 = 4.95 % (pour CAIRON et THAON)

TAUX TOTAL POUR CAIRON & THAON : 13.38 %

	2015	2016 Fiscalité identique à 2015	2016 -50 000.00 €	2016 -100 000.00 €
Bases Prévisionnelles 32 communes		12 068 340	12 068 340	12 068 340
Bases Prévisionnelles commune DV : CAIRON & THAON		1 715 282	1 715 282	1 715 282
Produit attendu		2 005 000.00 €	1 955 000.00 €	1 905 000.00 €
Produit attendu TEOM (produit attendu * 55%)		1 102 750.00 €	1 075 250.00 €	1 047 750.00 €
Coût Déchets verts		85 000.00 €	85 000.00 €	85 000.00 €
Produit attendu TEOM « OM » : produit attendu TEOM – coût DV		1 017 750.00 €	990 250.00 €	962 750.00 €
Taux TEOM « OM » : produit attendu TEOM « OM » / Bases Prévis	8.70 %	8.43 %	8.21 %	7.98 %
Taux TEOM « DV » coût « DV » / Bases Prévis	4.87 %	4.95 %	4.95 %	4.95 %
Taux Total pour CAIRON & THAON	13.57 %	13.38 %	13.15 %	12.93 %

Le conseil syndical décide de maintenir la fiscalité identique à l'année 2015. Il en résulte une diminution du taux proposé aux adhérents.

VII – TEOM INCITATIVE

	2015	2016
Montant TEOMI (produit attendu TEOM*45%)	905 500.00 €	902 250.00 €
Montant TEOMI réel (chiffres arrondis)	904 236.00 €	900 193 €
Nombre de Litres à facturer	1 141 866 l	1 175 313 l
Coût au litre	0.793 € / l	0.768 € / l

Conteneur « OM » de 80 litres	63.00 €	61.00 €
Conteneur « OM » de 120 litres	95.00 €	92.00 €
Conteneur « OM » de 240 litres	190.00 €	184.00 €
Conteneur « OM » de 360 litres	285.00 €	276.00 €
Conteneur « OM » de 660 litres	523.00 €	507.00 €

VIII – REDEVANCE SPECIALE AU 1^{ER} JANVIER 2016 POUR LES BATIMENTS INDUSTRIELS

Après avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à appliquer la tarification suivante pour les bâtiments et terrains industriels du territoire, à savoir, pour l'année 2016, 30 € le m³ x 52 passages, soit 1 560.00 € :

- ♦ Conteneur de déchets ultimes de 80 litres : 125 €
- ♦ Conteneur de déchets ultimes de 120 litres : 187 €
- ♦ Conteneur de déchets ultimes de 240 litres : 374 €
- ♦ Conteneur de déchets ultimes de 360 litres : 561 €
- ♦ Conteneur de déchets ultimes de 660 litres : 1 030 €

Le Président met au vote cette redevance spéciale pour les terrains et bâtiments industriels.
Approuvée à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 22h00

Thaon, le 1^{er} avril 2016.

Le Président,

Marc FONTAINE

